



Assemblée générale

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	1 039 573 200
Dépenses de 2016/17	1 028 134 900
Solde inutilisé de 2016/17	11 438 300
Crédit ouvert pour 2017/18	910 941 200
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	907 040 300
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18	3 900 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	782 590 500
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(11 233 600)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	771 356 900

^a Montant estimatif au 28 février 2018.



I Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 2 mai 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUAD est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la MINUAD en particulier sont examinées au paragraphe 4 ci-après.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution 70/284, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 039 573 200 dollars (montant net : 1 015 090 200 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'établit à 1 028 134 900 dollars (montant net : 1 004 208 000 dollars), ce qui représente un taux d'exécution du budget de 98,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut est de 11 438 300 dollars, représente 1,1 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (5 120 400 dollars, soit 2,0 %) et des dépenses opérationnelles (8 434 600 dollars, soit 3,8 %) ; et b) des dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (2 116 700 dollars, soit 0,4 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/687).

3. Selon le rapport sur l'exécution du budget, durant l'exercice 2016/17, un montant total de 2 132 300 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie I (Militaires et personnel de police) (ibid., par. 85). On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/794), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUAD, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 [A/72/5 (Vol. II), chap. II]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a fait des observations et des recommandations relatives à l'Opération sur les questions suivantes : a) la structure de l'Opération (ibid., par. 515 à 525 ; voir par. 25 ci-après) ; b) la détermination du coût standard des immobilisations corporelles [A/72/5 (Vol. II), chap. II, par. 20 et 21 ; voir par. 5 ci-après] ; c) la sous-utilisation de crédits égale ou supérieure à 5 % [A/72/5 (Vol. II), chap. II, tableau II.6] ; d) le taux d'utilisation des moyens aériens (ibid., tableau II.11) ; e) le Bureau régional d'achat à Entebbe (ibid., par. 246) ; f) les affectations provisoires (ibid., par. 288) ; g) la conformité des demandes de voyage

(ibid., tableau II.16) ; h) la gestion des véhicules (ibid., par. 347, 349, 351, 352 et 356) ; et i) la production et la consommation d'énergie (ibid., par. 446 et 449 ; voir par. 35 à 38 ci-après). **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

Détermination du coût standard des immobilisations corporelles

5. Le Comité consultatif rappelle qu'à la suite de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), fondées sur la méthode de comptabilité d'exercice, aux fins de la présentation des états financiers des organismes de l'Organisation (résolution 60/283), les données relatives aux bâtiments, aux infrastructures et aux immobilisations en cours des opérations de maintien de la paix ont été recueillies pour les soldes d'ouverture depuis l'exercice 2013/14¹. Le Comité des commissaires aux comptes indique que, si l'Organisation applique la méthode du coût de remplacement net d'amortissement actuellement retenue pour les travaux effectués par les missions², il lui a recommandé de s'employer à comptabiliser le coût effectif des immobilisations corporelles construites par les missions, comme l'exigent les normes IPSAS 5A/72/5 (Vol. II), chap. II, par. 17 à 21]. S'agissant de la MINUAD, il a constaté qu'en raison des taux d'achèvement inexacts concernant les constructions prévues sur deux des sites de l'Opération, la valeur comptable de ces immobilisations avait été surestimée à hauteur de 6 millions de dollars pour l'exercice 2016/17. Par ailleurs, on lui a confirmé avoir rectifié l'entrée dans le système et inscrit un montant de 6 millions de dollars en pertes dans les états de l'exercice 2017/18. **Le changement de méthode recommandé par le Comité des commissaires aux comptes aux fins de la détermination du coût standard des immobilisations corporelles concerne toutes les opérations de maintien de la paix en général, et le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, l'Opération communiquera et entrera dans le système des informations exactes concernant les travaux qu'elle effectue.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif rappelle que, en application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, un examen stratégique de l'Opération a été effectué conjointement par l'Union africaine et l'ONU du 5 au 17 mars 2017, et les recommandations faisant suite à l'examen ont été présentées au Conseil dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général (S/2017/437) du 18 mai 2017, après la présentation par le Secrétaire général du projet de budget initial de l'Opération pour l'exercice 2017/18 (A/71/775)³. À ce moment-là, l'Assemblée n'a pas approuvé les ressources de l'Opération pour l'ensemble de l'exercice 2017/18, car elle attendait que le Secrétaire général lui présente un budget révisé pour l'exercice 2017/18, mais a décidé, dans sa résolution 71/310, de l'autoriser à engager au titre de l'Opération, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant maximum de 486 millions de dollars (A/72/636, par. 8). Par la suite, le Secrétaire général a présenté

¹ Voir le rapport du Comité consultatif sur le septième rapport d'étape sur la mise en application des normes IPSAS par l'ONU (A/69/414), par. 6.

² La méthode actuellement retenue a été mise sur pied à partir des dépenses comptabilisées pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, tandis que certains ajustements ont été faits pour chaque mission. Selon le Comité des commissaires aux comptes, cette méthode est source d'erreurs et ne peut aboutir qu'à des résultats estimatifs [A/72/5 (Vol. II, chap. II, par. 19)].

³ Le rapport correspondant du Comité consultatif a été publié sous la cote A/71/836/Add.7.

des prévisions révisées pour 2017/18 (A/72/563)⁴ et l'Assemblée, dans sa résolution 72/259, a décidé d'ouvrir un crédit de 910 941 200 dollars pour l'exercice 2017/18, y compris le montant de 486 millions de dollars qu'elle avait approuvé antérieurement dans sa résolution 71/310.

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les dépenses étaient de 614 760 100 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 907 040 300 dollars, soit un solde inutilisé de 3 900 900 dollars, représentant 0,4 % du crédit ouvert (910 941 200 dollars).

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil de l'Opération s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif prévu^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	119	101	15,1
Contingents	10 300	10 421	(1,2)
Police des Nations Unies	1 028	1 002	2,5
Unités de police constituées	1 540	1 559	(1,2)
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	725	673	7,2
Administrateurs recrutés sur le plan national	176	159	9,7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 782	1 724	3,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	16	16	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	–	100
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	80	78	2,5
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	134	117	12,7
Personnel recruté sur le plan national	4	4	–
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–

^a Représente le déploiement prévu pour février 2018 dans le budget approuvé pour 2017/18, conformément à la réduction progressive des effectifs des contingents, de la police et du personnel civil de l'Opération (voir par. 6 et 11 et note de bas de page n° 5 du présent rapport).

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 12 mars 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'Opération depuis sa création s'établissait à 15 139 469 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date étaient de 14 740 551 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 398 918 000 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de l'Opération s'établissait à 136 845 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de

⁴ Le rapport correspondant du Comité consultatif a été publié sous la cote A/72/636.

147 387 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions de leurs contributions (voir résolution 70/247).**

10. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement du coût des contingents présentées jusqu'au 31 octobre 2017 avaient été traitées, le montant restant dû s'établissant à 35 465 000 dollars au 31 décembre 2017. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2017, le montant restant dû étant de 61 734 000 dollars au 31 décembre 2017. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2018, 181 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 7 723 000 dollars depuis la création de l'Opération ; 15 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif prend note du nombre élevé de demandes en instance de règlement et compte qu'elles seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

11. Le mandat de la MINUAD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Il a été prorogé par le Conseil à plusieurs reprises, dont la dernière en date dans la résolution 2363 (2017), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2018. En application de cette résolution, l'Opération a commencé à réduire son effectif de militaires, de policiers et de civils, en deux phases pendant l'exercice 2017/18, la première phase s'étant achevée le 31 décembre 2017 et la deuxième phase devant se conclure le 30 juin 2018 (A/72/636, par. 10).

12. Le Comité consultatif a été informé qu'un autre examen stratégique de l'Opération serait effectué conjointement par l'Union africaine et l'ONU (voir par. 6 ci-dessus), de façon à étudier, avant le renouvellement du mandat de l'Opération en juin 2018, un nouveau concept de mission dans lequel les priorités seraient mises à jour. Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'équipe chargée de l'examen stratégique conjoint s'était rendue sur le terrain en avril 2018 et remettrait son rapport le 1^{er} juin 2018. L'examen stratégique permettra d'évaluer les priorités stratégiques de l'Opération, de déterminer son extension géographique et d'étudier plus avant son rôle futur et celui de l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne les activités de stabilisation entreprises au Darfour. Il devrait également permettre d'examiner la structure de la MINUAD et l'évolution de ses opérations, y compris pour ce qui est de l'effectif autorisé des contingents et des unités de police, la taille et la configuration de la composante civile et le retrait de l'Opération de certains secteurs ou bases d'opérations.

13. En outre, le Comité consultatif a été informé que si le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 tenait compte des dépenses de l'Opération prévues pour une période de 12 mois (A/72/794), il ne préjugerait pas des décisions que les organes délibérants pourraient prendre à l'issue de l'examen stratégique conjoint du mandat de l'Opération.

14. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 8 à 38 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de l'Opération pour 2018/19 (A/72/794).

B. Ressources nécessaires

15. Les prévisions de dépenses de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 se montent à 782 590 500 dollars, ce qui représente une diminution de 128 350 700 dollars (14,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette différence s'explique par l'effet combiné de la diminution proposée des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (106 829 100 dollars, soit 22 %) et du personnel civil (24 901 600 dollars, soit 10,2 %), partiellement contrebalancée par l'augmentation proposée des dépenses opérationnelles (3 380 000 dollars, soit 1,9 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/72/794) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	142	142	–
Contingents	8 593	8 593	–
Police des Nations Unies	960	960	–
Unités de police constituées	1 540	1 540	–
Total	11 235	11 235	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé pour 2017/18, au 30 juin 2018, en raison de la réduction progressive des effectifs.

16. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2018/19 s'élève à 379 484 300 dollars, ce qui représente une diminution de 106 829 100 dollars (22 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette baisse tient à une réduction des dépenses au titre des contingents (95,6 millions de dollars, soit 25,5 %), de la police des Nations Unies (5,1 millions de dollars, soit 10,6 %) et des unités de police constituées (6,2 millions de dollars, soit 10,7 %), laquelle s'explique principalement par le rapatriement des militaires et du personnel de police, dont six unités d'infanterie, une unité médicale et deux unités de police constituées comprenant au plus 140 hommes chacune, au cours de l'exercice 2017/18, dans le cadre de la restructuration de l'Opération⁵ (ibid., par. 101 à 103).

Rénovation des entrepôts

17. Le Comité consultatif note, compte tenu des informations qu'il a reçues, qu'il est proposé d'augmenter les dépenses de 349 600 dollars (7,2 %) au titre des rations pour les unités de police constituées, principalement aux fins de la rénovation des entrepôts, dans le cadre de l'établissement d'un nouveau contrat relatif aux rations prévu au cours de l'exercice 2018/19. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, selon les termes du contrat actuel relatif aux rations de la MINUAD, à l'expiration du contrat le 1^{er} avril 2019, le contractant est tenu de remettre à l'Opération l'ensemble des installations, du matériel et des équipements, avant qu'ils puissent être transférés à un nouveau contractant. Avant que ce transfert soit effectué, il serait nécessaire de rénover, d'ici à la fin du mois d'avril 2019, les trois entrepôts

⁵ Le niveau maximum de l'effectif autorisé est passé de 15 698 à 8 593 militaires pour les contingents, de 1 583 à 960 officiers pour la police des Nations Unies, et de 1 860 à 1 540 personnes pour les unités de police constituées, d'ici à la fin de l'exercice 2017/18.

et l'équipement connexe, qui auront alors été en service depuis six ans et auront subi les conditions climatiques extrêmes de la zone de l'Opération. Il a été observé que certains équipements directement liés à la sécurité et à la qualité des aliments, notamment les chambres froides, les compresseurs et le matériel de cuisson, s'étaient considérablement détériorés. En outre, aucun des entrepôts n'est actuellement équipé d'aire de chargement ou de déchargement réfrigérée, pourtant essentielle au maintien de la chaîne du froid.

18. Le Comité consultatif a également été informé que le projet de budget pour 2018/19 prévoyait un montant total de 1,5 million de dollars pour la rénovation des trois entrepôts et l'équipement connexe (soit 500 000 dollars par entrepôt). Ces dépenses seraient réparties proportionnellement à la rubrique des rations entre les contingents (1 275 000 dollars) et les unités de police constituées (225 000 dollars). **S'il reconnaît qu'il importe de maintenir la sécurité et la qualité des aliments destinés aux militaires et aux officiers de police, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu de la proposition formulée et recommande de réduire de 20 % le coût estimatif des dépenses prévues aux fins de la rénovation des trois entrepôts et de l'équipement connexe (soit une réduction de 300 000 dollars).**

19. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 18 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des militaires et du personnel de police.

20. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2018/19 s'élève à 219 368 400 dollars, ce qui représente une diminution de 24 901 600 dollars (10,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général indique que la diminution tient principalement à la réduction des prévisions de dépenses due au fait qu'il est proposé de supprimer 293 postes et emplois de temporaire au 31 décembre 2018, en plus des 584 postes permanents et emplois de temporaire supprimés durant l'exercice 2017/18, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil (ibid., par. 104 et 105 et sect. V.B).

21. Le Secrétaire général indique qu'à l'issue de l'examen des besoins en personnel, entrepris au cours de l'exercice 2017/18 en vue d'adapter les dotations en effectifs en fonction de la réorganisation de l'Opération, il a été proposé de réduire des postes et des emplois de temporaire en trois phases. La première phase a abouti à la suppression de 426 postes et emplois de temporaire au 31 décembre 2017, et la deuxième consistera à supprimer 158 postes et emplois de temporaire au 30 juin 2018. Durant la troisième phase, 293 postes et emplois de temporaire supplémentaires devraient être supprimés au 31 décembre 2018 (A/72/794, par. 13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 877 postes et emplois de temporaire devant être supprimés au cours des trois phases durant les exercices 2017/18 et 2018/19, 547 étaient occupés et 330 étaient vacants.

Taux de vacance

22. Les propositions du Secrétaire général concernant les taux de vacance sont présentées à la section II.D du rapport sur le budget de la mission (A/72/794). Pour le personnel recruté sur le plan international, un taux de vacance de 7 % est prévu pour le l'exercice 2018/19, contre un taux de 11,5 % pour l'exercice 2017/18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un taux de vacance plus faible est prévu pour l'exercice 2018/19 pour certaines catégories de personnel en raison des suppressions de poste durant l'exercice 2017/18 et de celles prévues durant l'exercice 2018/19. D'après les informations qui lui ont été fournies, le Comité note qu'au 28 février 2018, en ce qui concerne l'exercice en cours, le taux de vacance moyen effectif pour le personnel de la mission était de 15,3 % et le taux de vacance

moyen effectif pour le personnel recruté sur le plan international était de 7,2 %. **Le Comité recommande donc d'appliquer aux prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 un taux de vacance de 7,2 % pour le personnel recruté sur le plan international. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence.**

Recommandations concernant les postes

23. En tout 2 473 postes sont proposés pour l'exercice 2018/19, les effectifs de la mission étant modifiés comme suit : a) suppression de 293 postes et emplois de temporaire (40 d'agent recruté sur le plan international, 5 d'administrateur recruté sur le plan national, 229 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 19 de Volontaire des Nations Unies) ; b) transfert du poste de porte-parole (P-5) de la Section de la communication et de l'information au Bureau du Représentant spécial conjoint. Il est indiqué que ce transfert vise à donner à l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial conjoint les moyens d'assurer une communication directe plus efficace à l'appui de l'application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité. Compte tenu des difficultés complexes suscitées par la réorganisation de l'Opération dans le cadre de son concept d'opérations à deux volets, il est essentiel que les communications sur les activités de l'Opération et sur son avenir soient cohérentes, précise et uniformes (ibid., par. 57).

24. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 22 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

Structures et réorganisation de la mission

25. Le Comité des commissaires aux comptes a étudié l'organisation des composantes politique et protection de la MINUAD (voir A/72/5 (Vol. II), chap. II, par. 515 à 525)⁶. Il a noté qu'à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, il avait été recommandé : a) de fusionner la Section des affaires civiles et la Section de la stabilisation des communautés afin de tirer parti des dispositifs existants pour les projets d'appui aux populations locales ; b) d'établir un plan de mission suffisamment précis pour permettre à tous les groupes et sections d'adapter leurs concepts et plans de travail en fonction du nouveau concept de mission et de veiller à ce qu'ils soient complémentaires. Il estime que la réduction des effectifs et la restructuration simultanées d'une mission requièrent un appui constant du Siège pendant toute la durée de l'alignement des effectifs à la nouvelle structure de la mission. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité que, dans sa résolution 72/259, l'Assemblée générale avait approuvé une nouvelle structure organisationnelle alignée sur le nouveau concept de la mission ainsi que le budget de l'exercice 2017/18 et que la Section de la stabilisation des communautés et la Section des affaires civiles avaient fusionné pour former la Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés. Le Département a également indiqué que le nouveau plan de mission devrait être révisé pour tenir compte des résultats de l'examen stratégique prévu au début de 2018 (voir par. 12 du présent rapport). **Le Comité consultatif recommande, comme le Comité des commissaires aux**

⁶ Comme il est indiqué dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, ces composantes comprennent les unités suivantes : a) Section des affaires civiles ; b) Section des droits de l'homme ; c) Section des affaires politiques ; d) Section de la communication et de l'information ; e) Section de la protection des civils et de la coordination de l'aide humanitaire ; f) Groupe du VIH/sida ; g) Groupe de la protection de l'enfance ; h) Section de la stabilisation des communautés ; i) Section de l'état de droit (voir A/72/5 (Vol. II), chap. II, par. 515).

comptes, que le Siège aide davantage la MINUAD à procéder à une restructuration fondée sur les nouveaux concept et plan de mission afin d'encourager la coordination et de renforcer l'efficacité. Il estime que cet appui constant est essentiel compte tenu de l'examen stratégique qui se poursuit et de l'incidence que celui-ci pourrait avoir sur l'Opération.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2017/18	Montant proposé pour 2018/19	Variation
Dépenses opérationnelles	180 357 800	183 737 800	3 380 000

26. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2018/19 s'élève à 183 737 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 380 000 dollars (1,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général prévoit des réductions dans toutes les catégories de dépenses, sauf dans les deux suivantes : voyages (augmentation de 0,2 million de dollars) et fournitures services et matériel divers (augmentation de 6,3 millions de dollars) (voir [A/72/794](#), sect. II.A).

Voyages

27. Un montant de 3 056 900 dollars est demandé au titre des voyages pour l'exercice 2018/19, soit une augmentation de 205 200 (7,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18, qui s'explique principalement par l'augmentation des prévisions de dépenses afférentes aux voyages effectués au titre des services d'appui de l'Opération (ibid., par. 108). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des déplacements à l'intérieur de la zone de la mission en relation avec le fonctionnement de la nouvelle base opérationnelle temporaire de Golo et à une augmentation des contributions au titre des voyages des experts en vertu des accords de partage des dépenses. **Compte tenu du fait que 11 bases d'opérations sont fermées durant l'exercice 2017/18 et que 877 postes et emplois de temporaire doivent être supprimés durant les exercices 2017/18 et 2018/19 (voir [A/72/794](#), par. 109, et par. 21 du présent rapport), le Comité consultatif que le crédit demandé au titre des voyages pour l'exercice 2018/19 soit réduit de 205 200 dollars et ramené au même montant que le crédit ouvert pour l'exercice 2017/18.**

Fournitures, services et matériel divers

28. Le montant de 35 986 100 dollars demandé pour l'exercice 2018/19 représente une augmentation de 6 279 700 dollars (21,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Il est indiqué que l'augmentation des prévisions de dépenses est due essentiellement à une provision visant à couvrir le passif éventuel, en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du fret et des coûts connexes ([A/72/794](#), par. 112). **Le Comité consultatif estime que la provision visant à couvrir le passif éventuel ne devrait pas être inscrite, à ce stade, dans le projet de budget et que les dépenses, si dépenses il y a, pourraient être prises en compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice. Le Comité compte qu'un complément d'informations sur la question sera fourni à l'Assemblée générale.**

Consultants et services de consultants

29. Le montant de 56 800 dollars demandé pour l'exercice 2018/19 représente une diminution de 176 200 dollars (75,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Toutefois, d'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif constate que le montant demandé au titre des consultants fait apparaître une augmentation de 19 800 dollars (116,5 %), qui vise à couvrir notamment : a) le suivi et l'évaluation de l'application de la nouvelle stratégie de protection des civils de l'Opération (un consultant – 5 000 dollars) ; b) des activités de mobilisation de fonds aux fins de l'application du programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour (un consultant – 2 300 dollars) ; c) des activités de sensibilisation au VIH/sida menées au Darfour (cinq consultants – 6 000 dollars). **Le Comité note que l'Opération dispose d'une Section de la protection des civils et de la coordination de l'aide humanitaire, d'un Groupe du VIH/sida et d'une Section de l'état de droit (voir la note de bas de page n° 6 du présent rapport). Il estime que les activités susmentionnées, qui sont des activités prescrites, devraient être menées par le personnel de l'Opération et recommande que le crédit demandé soit réduit de 13 300 dollars.**

Installations et infrastructures

30. Un montant de 2 533 900 dollars est demandé au titre des services d'entretien pour l'exercice 2018/19, ce qui représente une diminution de 735 900 dollars (22,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Toutefois, le Comité consultatif note que pour l'exercice 2017/18, les dépenses d'entretien se sont élevées à 54 300 dollars au 28 février 2018, alors que le crédit ouvert s'élève à 3 269 800 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses de l'exercice en cours, le Comité recommande que le crédit de 2 533 900 dollars demandé pour l'exercice 2018/19 soit réduit de 1 million de dollars.**

31. Un montant de 33 251 100 dollars est demandé au titre des carburants et lubrifiants pour l'exercice 2018/19, ce qui représente une augmentation de 687 700 dollars (2,1 %), le prix du litre de carburant pour groupes électrogènes prévu dans le projet de budget étant de 0,93 dollars (contre 0,91 dollars pour l'exercice 2017/18). Sur ce montant total, un montant de 22 509 446 dollars est demandé au titre du carburant pour groupes électrogènes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUAD exploite actuellement 1 417 groupes électrogènes. Si aucun groupe électrogène n'a été remplacé durant l'exercice 2016/17, il est prévu de remplacer 30 groupes durant l'exercice 2017/18 et 30 autres durant l'exercice 2018/19. Le Comité a été également informé que, afin d'atténuer son empreinte carbone et de réduire le plus possible sa consommation de combustibles fossiles, la MINUAD prévoit d'acheter 15 groupes électrogènes industriels (500 kVA-750 kVA) pour remplacer les 30 groupes qui devraient être comptabilisés en pertes durant l'exercice. L'achat de ce matériel devrait contribuer à réduire la consommation de carburant grâce à un fonctionnement synchronisé et automatisé, les groupes électrogènes synchronisés s'éteignant l'un après l'autre quand les besoins d'électricité diminuent. **Compte tenu des gains d'efficacité qui devraient découler de la synchronisation des groupes électrogènes, de la fermeture de 11 bases d'opérations durant l'exercice 2017/18 et des sources d'énergie renouvelable (voir par. 35 et 36 du présent rapport), le Comité recommande que le crédit de 22 509 446 dollars demandé au titre du carburant pour groupes électrogènes soit réduit de 10 % (2 250 945 dollars).**

Transports terrestres

32. Le Comité consultatif note que, d'après les informations qui lui ont été fournies, les coûts de carburant et de lubrifiants prévus au titre des transports terrestres pour l'exercice 2018/19 ont été ajustés à la baisse (223 979 dollars) pour cause de non utilisation de véhicules. Ayant demandé des renseignements, le Comité a été informé que la MINUAD estimait qu'à n'importe quel moment, 5 % des véhicules dont elle disposerait en 2018/19 ne seraient pas utilisés pour une raison ou une autre (services d'entretien, réparations par suite d'accidents ou attente de pièces de rechange nécessaires aux réparations). Ces véhicules ne seraient pas en état de fonctionner à ces moments-là et ne consommeraient donc pas de carburants ni de lubrifiants. C'est pourquoi le montant prévu au titre des coûts de carburants et de lubrifiants a été ajusté pour tenir compte du temps durant lequel les véhicules ne sont pas en état de fonctionner ou ne sont pas utilisés. **Constatant que peu d'opérations de maintien de la paix ajustent, pour cause de non-utilisation de véhicules, les coûts de carburants et lubrifiants prévus au titre des transports terrestres au moment de l'établissement de leur budget, le Comité compte que des informations concernant ces ajustements dans les budgets des opérations maintien de la paix seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Opérations aériennes

33. Un montant de 65 333 600 dollars est demandé au titre des opérations aériennes, ce qui représente une diminution de 254 600 dollars (0,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. En ce qui concerne l'utilisation des aéronefs, le Comité des commissaires aux comptes a remarqué que durant l'exercice 2016/17, le taux d'utilisation de la MINUAD était de 63 % (rapport entre le nombre d'heures de vol effectif et le nombre d'heures de vol prévu au budget). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre d'aéronefs prévu pour l'exercice 2018/19 est le même que celui approuvé pour l'exercice 2017/18 (4 avions et 17 hélicoptères) et que le nombre d'heures de vol prévu pour l'exercice 2018/19 (11 839) représente 1 038 heures de moins par rapport à celui de l'exercice 2017/18 (12 877). Le Comité a également été informé que, étant donné la forte diminution du nombre d'heures de vol prévu, la modeste réduction de 254 600 dollars du montant prévu pour 2018/19 tient principalement à l'incidence que les réductions faites par l'Assemblée générale aux montants approuvés dans le budget définitif de l'exercice 2017/18 ont sur les opérations aériennes. Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur les opérations aériennes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

34. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 27 à 31 et 36 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

4. Questions diverses

Initiatives dans le domaine de l'environnement

35. Le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'au cours de la période de juin 2011 à mars 2017, la MINUAD a installé et entretenu 700 panneaux photovoltaïques dans toute la zone de la mission, pour un coût total de 279 300 dollars. Selon le Comité, 70 panneaux ne fonctionnaient pas et deux systèmes photovoltaïques n'étaient pas correctement entretenus. En ce qui concerne la production de l'énergie, la MINUAD ne contrôlait qu'un des huit systèmes photovoltaïques qui produisaient 27,6 % de la quantité d'électricité prévue durant 2017, selon les estimations du Comité. Le Comité indique que les systèmes

photovoltaïques ne remplissent leurs objectifs écologiques et économiques que s'ils fonctionnent bien et que la faible quantité d'électricité qu'ils produisent ne permet pas de recouvrer les coûts de l'investissement. Le Comité recommande que les sources d'énergie renouvelables soient utilisées pour atteindre les objectifs environnementaux et qu'un plan d'action soit élaboré pour installer dans les meilleurs délais des compteurs sur les groupes électrogènes qui n'en ont pas, rendre tous les systèmes photovoltaïques opérationnels et assurer un suivi régulier de l'énergie produite par ces systèmes. La MINUAD a confirmé qu'elle prévoyait de commencer à suivre et à étudier la production des systèmes photovoltaïques ([A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 446, 447 et 449).

36. En ce qui concerne l'énergie solaire, ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une centrale d'énergie solaire devait être installée durant l'exercice 2017/18 et une autre durant l'exercice 2018/19 et que le coût effectif de l'installation s'élevait à 281 300 dollars pour l'exercice 2017/18, alors que le montant demandé pour l'installation prévue durant l'exercice 2018/19 est de 400 000 dollars. Ces deux centrales seront installées au quartier général de l'Opération à El-Fasher, et il est envisagé d'en équiper d'autres sites de la mission. En plus, il est prévu de connecter 10 puits à des pompes solaires durant l'exercice 2017/18 et 10 autres puits durant l'exercice 2018/19. **Notant qu'aucune justification n'est donnée quant au montant plus élevé (400 000 dollars) demandé pour une centrale d'énergie solaire en 2018/19, contre un coût effectif de 281 300 dollars pour l'exercice 2017/18, le Comité consultatif recommande que le crédit demandé pour l'achat d'une centrale d'énergie solaire soit réduit de 100 000 dollars.**

37. Ayant demandé des précisions au sujet de la pollution des sols et des mesures correctives, le Comité consultatif a été informé que la MINUAD a commencé à faire construire progressivement des structures de confinement autour de tous les abris de groupes électrogènes et à entreprendre la réhabilitation des sols. La construction des structures de confinement est achevée à 50 % à El-Fasher et à Nyala tandis que dans d'autres sites, les travaux n'en sont qu'à la phase initiale. En ce qui concerne la réhabilitation des sols, la MINUAD collecte la terre contaminée des zones polluées et le nettoyage est effectué dans une cour réservée à cet effet au quartier général de la mission à El-Fasher.

38. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les initiatives de la MINUAD dans le domaine de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la production d'énergie solaire, progressent toujours lentement et en restent pour la plus grande part au stade de la planification. Le Comité rappelle qu'il a à plusieurs reprises demandé instamment à l'Opération d'intensifier ses efforts dans le domaine de l'environnement et de privilégier les sources d'énergie renouvelables afin d'éviter autant que possible d'utiliser du matériel fonctionnant avec des combustibles fossiles, notamment des groupes électrogènes. En outre, il souligne de nouveau que les efforts visant à atténuer l'empreinte environnementale globale de la MINUAD doivent être intensifiés, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286 (voir [A/72/636](#), par. 49, et [A/71/836/Add.7](#), par. 64).**

Autres activités relatives aux programmes

39. Les informations concernant les autres activités relatives aux programmes qu'il est prévu de mener durant l'exercice 2018/19 figurent aux paragraphes 98 et 99 du rapport sur le budget de la mission ([A/72/794](#)). Le montant de 5 811 000 dollars demandé à cet effet, qui représente une augmentation de 911 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18, doit servir à financer les activités suivantes : a) projets de stabilisation des communautés (4 500 000 dollars) ; b) activités de

consolidation de la paix (811 000 dollars), comme prévu dans la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ; c) activités relatives à l'état de droit visant à rétablir les institutions de justice pénale et à fournir un appui en matière de renforcement des capacités, de logistique et d'infrastructure aux principales institutions judiciaires et pénitentiaires dans certaines zones prioritaires des cinq États du Darfour (500 000 dollars).

40. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant :** a) le détail des types d'activités relatives aux programmes qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) des justificatifs attestant que les activités relatives aux programmes appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. **Le Comité consultatif note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/286](#), le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités relatives aux programmes ([A/71/836](#), par. 178).** Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur les activités relatives aux programmes pour l'exercice 2018/19 dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/72/789](#)).

V. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/72/687](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 11 438 300 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ainsi que le montant de 22 658 500 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2017 soient portés au crédit des États Membres.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées à la section IV du projet de budget ([A/72/794](#)). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 18, 22, 27 à 31 et 36 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 11 233 600 dollars et ramenés de 782 590 500 dollars à 771 356 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 771 356 900 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/687](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/794](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/5 \(Vol. II\)](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et sur le budget révisé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.7](#) et [A/72/636](#))
- Résolutions [70/284](#), [71/310](#) et [72/259](#) de l'Assemblée générale
- Résolutions [1769 \(2007\)](#) et [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité